

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

Délibération n°2024-03

BUDGET EXECUTE 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept mai, à dix heures, à la Pépinière d'Entreprises de l'Auxerrois à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires ayant voté

Clément BAILLY ; Anthony BALOUZET ; Didier BARJOT ; Pierre BELBENOIT ; Thierry CADEVILLE ; Georges CARLIERE ; Xavier CELLARD DU SORDET ; Didier CHAPUIS ; Pascal CHAROT ; Laurence DERBECQ ; Sylvain DUVAL ; Nicolas GARNERONE ; Alain GENET ; Sophie GRCEVIC ; Alain LAPLAUD ; Elisabeth LEBEAU-COSTA ; Marc MANDRAY ; Ghislaine MOREAU ; François-Xavier NAULOT ; Florence PICHOL ; Frédérique RADE ; Sylvie RAMISSE ; Sylvie SIDOU ; Stéphane TURPIN.

Membres titulaires n'ayant pas voté

Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT ; Kouider HAFID ; Karine GAUFFRENET ; Emmanuel DUBOIS ; Frédérique LECOMTE ; Pascal LEROUX ; Stéphanie LOUAULT ; Yann PICARD ; Nicolas PLANTIER.

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES ELUS CCI YONNE		
TOTAL	EN EXERCICE	AYANT PARTICIPE AU VOTE
36	33	24
QUORUM	MAJORITE ABSOLUE	
17	13	

ASSEMBLEE GENERALE

17 mai 2024 – Pépinière d'entreprises de l'Auxerrois, en présentiel & en visio-conférence

DELIBERATION

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

CONSIDERANT :

- La décision du Bureau, prise vendredi 12 avril 2024,
- L'avis favorable de la Commission des Finances rendu le mardi 9 avril 2024,

Après avoir pris connaissance du projet de délibération portant sur l'adoption du Budget Exécuté 2023 et des documents annexes suivants :

- Bilan CCI
- Tableau détaillé CCI et services budgétaires
- Fonds de roulement CCI et services budgétaires
- L'avis du Président de la Commission des Finances
- Le rapport du Commissaire aux comptes

Le Président Thierry CADEVILLE soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Exécuté 2023 de la CCI de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 17 mai 2024 à échéance du 24 mai 2024

VOTE ET APPROUVE le budget exécuté 2023 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre	1 662 910 €
• Total du compte de résultat	9 889 111 €
• Résultat comptable	2 748 832 €
• Capacité d'autofinancement	316 755 €
• Résultat budgétaire	513 556 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice	1 208 185 €

DECIDE d'affecter le résultat comptable positif de 2 748 832 € en report à nouveau

DONNE QUITUS au Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour les comptes de l'année 2023,

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :

POUR 24	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------------	--------------------	------------------------

LA SECRETAIRE
GHISLAINE MOREAU



LE PRESIDENT
THIERRY CADEVILLE